



Les Brèves du
SY.N.P.A.-F.O.

SYNDICAT NATIONAL DES PRODUCTEURS D'ASSURANCES ET DE CAPITALISATION C.G.T. - FORCE OUVRIÈRE

SPÉCIAL BILANS SOCIAUX

AXA : Socialement Responsable ? A vous de juger !

Il n'y a pas une page, un centimètre carré d'écran, où la Direction, quel que soit le support de communication qu'elle utilise, ne mette en avant les vertus de l'entreprise, qui aspire et revendique à devenir l'employeur de référence et mieux, quand les vents sont porteurs, une entreprise socialement responsable.

Pour le déterminer, trois indicateurs, plus que d'autres, servent de révélateurs de la « santé sociale » d'une entreprise. Il s'agit notamment, du taux de rotation du personnel, de l'absentéisme et des salaires. Voyons ce qu'il en est !

Commençons par les salaires !

Les salaires moyens EB (CCD, CCD, CRC) AXA : Par Région

	Sud Est	Sud Ouest	Ouest	Nord Est	Ile de France	Réseau
2009	25 962 €	27 052 €	28 020 €	27 702 €	25 607 €	26 966 €
2010	26 691 €	27 309 €	28 042 €	27 851 €	26 290 €	27 368 €
Évolution 2010 / 2009	+ 2,80 %	+ 0,95 %	+ 0,07 %	+ 0,5 %	+ 2,65 %	+ 1,49 %

Les salaires moyens EI (RC, ATP, ADV, CMTC) AXA : Par Région

	Sud Est	Sud Ouest	Ouest	Nord Est	Ile de France	Réseau
2009	41 452 €	42 696 €	40 584 €	42 323 €	44 961 €	42 155 €
2010	42 551 €	42 822 €	42 012 €	43 494 €	46 395 €	43 087 €
Évolution 2010 / 2009	+ 2,65 %	+ 0,29 %	+ 3,51 %	+2,76 %	+ 3,19 %	+ 2,21 %

Voyons désormais où se situent les salaires pratiqués par AXA comparés aux salaires moyens de la Branche.

Salaires moyens au niveau de la Branche EB et EI

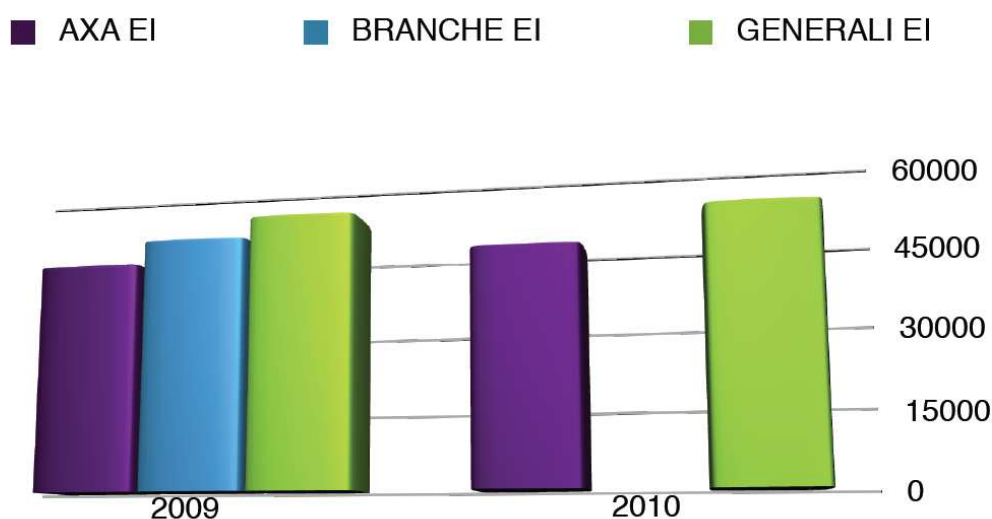
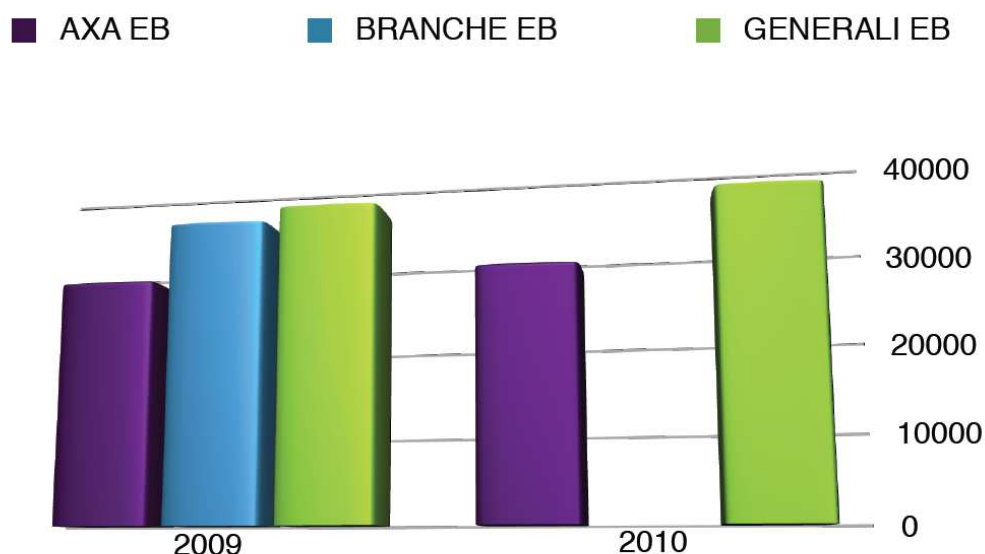
	EB	EI
2009	33 451 €	46 502 €
2010	N.C	N.C
Ecart 2009 : Branche / AXA en €	6 485 €	4 347 €
Ecart 2009 : Branche / AXA en %	24 %	10 %

Quand est-il chez les « rivaux » d'AXA ?

Salaires moyens GENERALI (dont 30 % de frais professionnels)

	EB	EI
2009	49 863 € (34 904 € hors frais)	71 758 € (50 230 € hors frais)
2010	50 142 € (35 099 € hors frais)	70 142 € (49 099 € hors frais)
Ecart 2010 AXA / GENERALI	22 774 € (7 731 € hors frais)	27 055 € (6 012 € hors frais)

Représentations graphiques des différents salaires moyens des EB et des EI



Commentaires : Tout d'abord, il ne serait, ni judicieux, ni satisfaisant de faire des gorges chaudes des évolutions salariales enregistrées au cours du dernier exercice ou sur la période 2008/2010 tant les mesures apportées se sont avérées **INSUFFISANTES** pour les commerciaux.

De plus, il nous semble nécessaire d'apporter quelques précisions concernant l'indicateur 211-01 qui permet de déterminer le salaire moyen d'une catégorie du personnel.

Ainsi, il est précisé que le calcul sur cet item, s'établit en divisant la masse salariale annuelle brute de l'effectif présent au 31 décembre de l'année considérée par l'effectif présent au 31 décembre.

Or nous avons été surpris de constater que la direction opérait un lissage qui excluait de l'effectif, tous les collaborateurs n'ayant pas au 31 décembre, une année de présence complète sur l'exercice.

Cette « manipulation » a eu, d'ailleurs, pour effet et ce quasiment dans chaque région, à des envois correctifs de la rubrique 221-01 salaire moyen.

Les écarts constatés entre les deux envois ne sont pas neutres puisqu'il permet à l'employeur de « gonfler » de plus de 1 000 € la rémunération moyenne des catégories de population après « correction ». Force Ouvrière a donc émis les plus vives réserves quant aux chiffres retenus par la Direction, considérant que les informations transmises étaient apocryphes !

D'autant qu'il devient difficile d'apprécier les résultats d'une année sur l'autre puisque le facteur temps de travail influe sur les résultats, donc sur les salaires, enfin avec le système AXA, c'est tout de même loin d'être automatique.

Manifestement, il est fort probable, que les légères évolutions constatées cette année sont la conséquence, non pas des « aménagements », mais bien de l'augmentation du temps de travail des commerciaux, c'est du moins ce qui ressort nettement des échanges que nous avons eu lors des réunions départementales organisées par Force Ouvrière.

En revanche, comparés aux résultats moyens de la Branche, ou de GENERALI, pourtant lourdement impactés par la réforme de 2007, le salaire moyen constaté chez AXA est très nettement inférieur que ce soit, pour les EB, ou pour les EI.

Selon les informations mises à notre disposition, nous notons que pour les CCC, CCD, CRC des PFAC, la rémunération moyenne versée par AXA est inférieure de près de 21 % par rapport à la moyenne de la Branche pour 2009.

2010, au regard des tendances, devrait confirmer cet écart très important.

Chez les EI, le fossé, même s'il est moins net (- 8 %), demeure significatif.

Etalonné aux rémunérations moyennes de GENERALI, AXA accuse un retard de 22 % pour les EB et de 12 % pour les EI. Pour peu qu'on tienne compte des sommes versées au titre des frais professionnels ce n'est plus un creuset mais un gouffre entre l'Assureur Italien et AXA puisque les commerciaux de GENERALI touchent en moyenne le double de frais professionnels !

Il n'y a vraiment pas photo ! Et dire que la Direction d'AXA arrive à débaucher des commerciaux de GENERALI, en leur promettant la lune, le soleil, le temps d'une garantie de salaire... éphémère, puis arrive la cure d'amaigrissement de leur rémunération, provoquant déception, rancœur et moins encore, si plus d'affinités. Et après on nous parle de morale, de déontologie, de respect de la parole donnée, démarche enfantant le cortège des déçus et alimentant la cohorte des 1 100 commerciaux d'AXA qui viennent de quitter le réseau commercial cette année ! **Oui 1 100 départs de commerciaux !!**

Les effectifs (source bilans sociaux AXA) : l'exode s'accélère !!

	Sud Est	Sud Ouest	Ouest	Nord Est	Ile de France	Réseau
Entrées 2009 EB/EI	178	163	216	180	105	851
Sorties 2009 EB/EI	169	144	207	206	115	844
Variation 2009	+ 9	+ 19	+ 9	- 26	- 10	+ 7
Entrées 2010 EB/EI	160	149	216	170	74	769
Sorties 2010 EB/EI	223	218	257	253	147	1 098
Variation 2010	- 63	- 69	- 41	- 83	- 73	- 329

Les chiffres sont tellement éloquents, qu'ils se passent de commentaires 1 100 départs en 2010, presque 30 % des commerciaux EB/EI inscrits à l'effectif ! C'est tout simplement... surréaliste, non, tragique !!

A titre d'exemple, à GENERALI, qui n'a pourtant rien d'une colonie de vacances, le ratio départs/effectif est de 16 %, deux fois moins !!

Mais à part ça, il n'y a pas de problème, tout juste un léger problème de compréhension et d'assimilation des méthodes ! Peut on encore persister dans le système Phénix ? Un système qui démotive, presse, et rend malade, un nombre croissant de commerciaux.

Un système où à peine 50 % des commerciaux arrive à atteindre l'OMP, un dispositif inhumain, usant, qui place chaque mois l'épée de Damoclès au-dessus de centaines de commerciaux.

Sisyphes avait son rocher, les commerciaux d'AXA ont quant à eux à atteindre l'OMP !

Une OMP de moins en moins accessible, une OMP qu'il convient, à toutes fins... de supprimer.

Il suffit de prendre connaissance des chiffres de « l'intégration », pour se rendre compte combien cet aspect léonin du contrat de travail est inadéquat, malsain et source d'un stress chronique, un stress, facteur de mal être au travail, un facteur majeur, de risques psycho-sociaux.

Absentéisme (En jour) : Quoi de neuf Docteur ?

	Sud Est	Sud Ouest	Ouest	Nord Est	Ile de France	Réseau
Absentéisme 2009 EB/EI	11 331	9 574	11 953	11 373	5 121	49 352
Absentéisme 2010 EB/EI	12 259	10 970	10 786	10 001	4 912	48 928
Absence accident travail et trajet EB/EI 2009	817	956	674	358	220	3 025
Absence accident travail et trajet EB/EI 2010	1 393	1 520	989	1 125	516	5 543

L'année 2009 avait été marquée par une augmentation sans précédent de l'absentéisme chez les commerciaux avec des pointes très aigües dans certaines régions.

2010, dans la continuité de 2009, demeure à un niveau anormalement élevé.

Si en volume le chiffre de l'absentéisme est en légère diminution, ramené à effectif de l'indicateur 117-01, le nombre de journées d'absence par commercial est quant à lui en légère augmentation.

Autre fait saillant du rapport, et pas des moindres, l'absence liée à un accident de travail ou de trajet.

Le phénomène est bien national, puisque toutes les régions suivent hélas la même courbe, il n'y a ni épiphénomène, ni effet « droit local », ou tout autre prétexte aventureux avancé, ça et là. Les chiffres qui tombent (+ 83 % au national), jettent ainsi une lumière crue et amère sur la réalité sociale du réseau.

Qu'il s'agisse des salaires, des conditions de travail ou du turn-over, tous les indicateurs AXA sont **dans le rouge**.

Alors qu'attend t-on pour mettre un terme à la gabegie « Phénix » ? Il est illusoire de considérer qu'en refaisant la décoration intérieure du réseau, on consolidera les fondations : c'est un leurre, une hérésie !

Concrètement les NAO qui se suivent et se ressemblent, ne servent que de masque mal dessiné, à un système, qui année après année, amène le réseau au bord de l'implosion. Il est évident que si la politique reste inchangée, les risques de voir le réseau salarié en grand danger, sont réels !

Certes, Nicolas MOREAU, accompagné de Guillaume de LUSSAC, patron du réseau commercial, a été interpellé par Force Ouvrière en région Ouest et Sud Ouest par les délégués FO.

Nous lui avons demandé des garanties sur l'avenir sur du RCS. Sous l'insistance de FO il s'est engagé devant une assistance de commerciaux fournie, à offrir des perspectives d'avenir pour le réseau salarié, en annonçant que des moyens conséquents pour le développement du réseau allaient être alloués ! Encore faut-il que les mots soient suivis d'effets.

En tout cas, nous prenons acte des garanties qu'il a données à Force Ouvrière lors des conventions. Même si nos inquiétudes, sur l'essentiel demeurent. **Nous considérons que seule l'obtention de la garantie écrite de Nicolas MOREAU** sera de nature à lever les craintes que nous avons.

Surtout, que le projet dénommé « Dynamique Grand public », sur lequel nous reviendrons lors de notre prochaine communication, n'est vraiment pas, mais peut-être nous trompons nous, de nature à faire du RCS la pierre angulaire de la politique de distribution d'AXA.

Il n'en demeure pas moins vrai que pour devenir l'employeur de référence, la Direction devrait s'inspirer, fortement, des propositions formulées par **Force Ouvrière**, parce que, pour le moment, la Direction d'AXA a encore bien du chemin à parcourir, et au rythme où vont les choses il est probable de découvrir la pierre philosophale que de voir AXA se métamorphoser en... employeur de référence !

INTÉRESSEMENT/PARTICIPATION

Et le... siphonage... continue !

Nous venons de prendre connaissance des taux d'intéressement et de participation pour cette année.

Le taux calculé de l'intéressement, pour AXA France, est estimé à 6,48 %, celui de la participation est évalué à 3,77 %. Soit un résultat cumulé de 10,25 %.

La volonté des signataires (tous sauf FO), pour des raisons totalement contraires aux intérêts des salariés, prévoit de retrancher le taux de participation du taux de l'intéressement calculé.

Conséquence directe de ce procédé ineffable, il y aura donc, au titre de l'intéressement, un taux retenu de 2,71 % et 3,77% au titre de la participation, pour un total cumulé de 6,48 % !! Le plus bas niveau versé depuis des années, alors que les résultats de l'entreprise sont pourtant conséquents. Si conséquents que le dividende versé aux actionnaires vient de progresser de... 25 %

Raccourci rapide, mais cinglant : Pour ceux qui produisent la richesse c'est **moins** 20 %, et pour ceux qui profitent du travail des autres c'est plus + 25 % ! Et on nous parle de morale, d'éthique de valeurs !! Mais quelle foutaise !

En clair, comparé à l'année 2010, cela signifie que les salariés vont subir une baisse des « primes intéressement participation » attribuées cette année de l'ordre de 20 % (de 8,15 % à 6,48 %). Assurément, le travail des chapelains aura porté ses fruits !

Par cette mécanique diabolique, les salariés d'AXA (et d'AXA France en particulier) viennent de voir un demi-mois de salaire s'envoler... Alors que pour une majorité d'entre nous, il représente une bouffée d'oxygène importante, une somme qui ira une fois de plus nourrir l'ivresse de ces insatiables engloutisseurs d'€uros, un demi-mois de salaire soutiré honteusement aux salariés.

Pour d'autres : « le niveau couple intéressement et participation reste à un niveau d'ensemble acceptable ». Acceptable !! On croit rêver ! Surtout lorsqu'on sait que le code du travail prévoit que ces taux peuvent aller jusqu'à 20 %. Placé en mode no-limite, l'inacceptable sert aujourd'hui de balise à la normalité. C'est impensable, mais cela a au moins un mérite, celui de la clarté.

Un jour prochain, les salariés apprécieront s'il est acceptable de reconduire des syndicats plus sensibles aux préoccupations économiques de l'entreprise, qu'aux considérations sociales nécessaires et impératives du personnel ! Plus que jamais, et au regard des effets des accords, FO réaffirme qu'il est dans l'intérêt des salariés de transformer l'intéressement en un mois de salaire supplémentaire !

Il est évident que pour FO, la situation n'est pas acceptable. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait savoir à la Direction, une Direction qui vient « enfin » de rentrer en contact avec notre syndicat, pour nous dire, d'une part, qu'elle avait bien reçu notre correspondance, et pour nous informer, d'autre part, qu'elle était dans l'attente de la loi sur la prime dite de dividende pour ouvrir les négociations.

La prime dite de dividende

Bien entendu, notre syndicat se félicite que la Direction, qui avait pris la bien mauvaise habitude de « snober FO », soit enfin plus attentive à nos interventions et revendications.

Les dernières actions que nous avons menées (Diffusion lors de l'AG des actionnaires, interventions lors des conventions commerciales Ouest et Sud Ouest, communiqué de presse à l'AFP, saisine de tribunaux) ne sont pas étrangères à cette prise de contact.

Bien entendu, nous prenons acte des propos de la Direction, qui va, (surtout parce qu'elle y est obligée) ouvrir les négociations sur la prime de dividendes. Bien entendu, Force Ouvrière qui exige, depuis des mois, le versement d'une prime de rattrapage sera un acteur majeur et déterminé de cette négociation au niveau de la RSG.

Mais FO ne se trompera pas de sujet ! Ce qui compte c'est l'instauration de mesures salariales pérennes qui répondent réellement aux besoins des salariés !

Le projet de loi concernant la prime dite de dividende sera traitée à l'Assemblée Nationale le 14 juin, puis au Sénat le 28 juin. Même si l'aspect pérenne (au moins reconduit en 2012), était maintenu, le dispositif laisse trop d'incertitudes et surtout de marges aux entreprises, pour positionner, à leur gré, le curseur des futurs dividendes en dessous de la moyenne des deux dernières années, pour s'exonérer ensuite, de versements aux salariés.

A titre d'exemple, en maintenant ce mécanisme, AXA, en positionnant à 62 centimes d'€ son dividende pour 2012 ne serait plus dans l'obligation de verser pour l'année considérée la prime de dividende à son personnel dans la mesure où le montant versé en 2012 serait inférieur à la moyenne des années 2010 et 2011.

On voit fort bien les limites d'un tel dispositif. L'ingéniosité patronale fera le reste, soyons-en sûrs !

Il est utile de noter que seules 25 des 40 entreprises du CAC 40 seront assujetties cette année, au paiement de la prime, dont la forme pourrait prendre plusieurs aspects (prime directe, rallonge de participation ou d'intéressement, etc).

Afin d'être complets, et selon les informations qui circulent actuellement, le décret d'application se situerait en juillet. La prime serait assujettie au forfait social de 8 % et ne serait pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Il n'échappe à personne que le caractère aléatoire du dispositif nous impose de discerner, ce qui est déterminant de ce qui est « accessoire ». Certes il nous appartient d'obtenir le montant le plus important possible à l'occasion de la négociation à venir sans perdre de vue l'essentiel L'INSTAURATION de mesures salariales salvatrices pour les commerciaux et pour le Réseau Commercial Salarié qui a en bien besoin.

La pluie de démissions enregistrée les dernières semaines et notamment de jeunes collaborateurs qui rejoignent les réseaux bancaires démontre l'incohérence et les lacunes titanesques de la structure et du niveau de rémunération.

La prochaine NAO, où Force Ouvrière, malgré le poids qu'elle représente, sera une fois encore honteusement exclue, devra coûte que coûte se concentrer sur l'essentiel et non comme à l'accoutumée sur des opérations de colmatage insignifiantes et insuffisantes.

Le SYNPA-FO rappelle que la question des salaires demeure au centre de ses revendications et la préoccupation majeure des commerciaux :

- Un fixe mensuel non amortissable de 1 800 € pour les EB, et de 2 000 € pour les EI.,
- Le commissionnement à taux plein dès le premier € de production pour tous,
- Une réelle prime mensuelle d'ancienneté de 1 % du salaire mensuel par année de présence,
- Le paiement d'un 13ème mois,
- Le remboursement des frais professionnels sur la base des frais réels,

De l'argent ils en ont pour les dirigeants, d'ailleurs ils se servent à grands coups de cuillère à pot et comme l'a précisé Jacques de PERETTI lors des conventions en s'adressant aux commerciaux :

« Votre professionnalisme nous a tous enrichis ».

En effet, c'est peu de le dire et c'est un fait ! Oui nous les avons tous enrichis ! Mais maintenant ça suffit !!

C'est pourquoi la NAO à venir doit impérativement déboucher sur des mesures chocs, des mesures efficaces, des décisions uniquement en Faveur des commerciaux et non des pseudos « mesurette » en demi-teintes, qui ne servent que de cache sexe à l'incurie patronale !

NOUS APPELONS L'ENSEMBLE DES SALARIÉS À REJOINDRE FORCE OUVRIÈRE

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT

Adhésion ☐

Renouvellement ☐

COTISATIONS MINIMALES 2011

E.I. : 157 €

E.B. : 129 €

Retraités : 95 €

NOM Prénom.....

Adresse.....

Compagnie : Réseau : Statut :

☎ Email (personnel)

Fait à le.....

Reçu Fiscal

OUI ☐

NON ☐

(signature)

Adresser votre bulletin accompagné de 4 étiquettes et d'un chèque libellé à l'ordre du SY.N.P.A. - F.O. à
Patrice DITTIÈRE ☒ 11 rue Adèle Considère - 49320 BRISSAC QUINCÉ